

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic

Par arrêté du Président du Département en date du 10 juillet 2024, est prescrite en mairies des communes de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic, pendant une durée de 33 jours consécutifs, **du 14 octobre 2024 à 9h00 au 15 novembre 2024 à 12h00 inclus**, l'enquête publique relative au projet de création du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz sur ces communes.

Monsieur Jean-Claude VERDON, retraité ingénierie (nucléaire, chimie, pétrochimie), est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal Administratif de Nantes n°E24000084/44, en date du 6 mai 2024.

Pendant cette période, le dossier d'enquête sera consultable :

- Aux lieux et horaires indiqués ci-dessous en format papier :

Mairie de La Bernerie-en-Retz	16 rue Georges Clémenceau 44760 La Bernerie-en-Retz	Les lundis, jeudis et vendredis : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Les mardis : De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 Les mercredis : de 9h00 à 12h00 Les samedis : Le 1er du mois : de 9h30 – 12h00* <i>*Fermeture exceptionnelle le samedi 2 novembre 2024, ouverture le samedi 26 octobre 2024.</i>
Mairie de Les Moutiers-en-Retz	15 Place de l'Eglise Madame 44760 Les-Moutiers-En-Retz	Les lundis : de 14h00 à 16h30 Les mardis, mercredis et vendredis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 Les jeudis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mairie de la Plaine-sur-Mer	Place du Fort Gentil 44770 La Plaine-sur-Mer	Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Mairie de Pornic (Siège de l'enquête)	Rue Fernand de Mun, 44210 Pornic	Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- Directement depuis la plateforme d'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglo>
- Par le biais du site internet du Département de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.fr/
- Sur un poste informatique tenu à la libre disposition du public en mairies de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic.

Pendant la durée de l'enquête, les **réclamations et observations du public** pourront être :

- Portées sur les registres d'enquête tenus à la disposition du public en mairies précitées,
- Adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Pornic, à l'attention de Monsieur Jean-Claude Verdon, commissaire enquêteur, Création du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz, Rue Fernand de Mun, 44210 Pornic.
- Adressées directement sur le registre numérique d'enquête mis en place à l'adresse suivante : <https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglo>
- Adressées par voie électronique à l'adresse suivante : creation-pean-pornicagglo@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers, par courriers papiers et électroniques seront versées et consultables sur le registre numérique à l'adresse mentionnée précédemment.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public qui pourra le rencontrer aux jours et heures suivants :

- En mairie de La Plaine-sur-Mer, le lundi 14 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- En mairie de La Bernerie-en-Retz, le samedi 26 octobre 2024, de 9h30 à 12h00 ;
- En mairie de Pornic, le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 et le vendredi 15 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- En mairie des Moutiers-en-Retz, le jeudi 7 novembre 2024 de 14h00 à 18h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Département de Loire-Atlantique, Délégation Nantes, Service développement local, 26 Boulevard Victor Hugo CS 96308 44263 Nantes Cedex 2.

Dès leur réception, les **rapports et conclusions de la présente enquête publique**, seront publiés sur le site internet du Département (www.loire-atlantique.fr/), sur la plateforme d'enquête publique (<https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglo>) et mis à la disposition du public à la Délégation Nantes - Service développement local – du Département de Loire-Atlantique, ainsi que dans les communes lieux d'enquête, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les **informations environnementales** figurent dans la note de présentation et la notice justificative du projet.

Toute **information concernant ce projet** pourra être demandée auprès de la Délégation Nantes, Service développement local, 26 Boulevard Victor Hugo CS 96308 44263 Nantes Cedex 2 Nantes (02 44 76 73 24).

La **décision de l'assemblée départementale susceptible d'intervenir** à l'issue de la procédure d'enquête publique est celle de la création (de l'adoption ou de la modification) du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz sur les communes de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic.

La présente publication est faite notamment en application des articles L.113-15 à L.113-20 et R.113-19 à R.113-23 du Code de l'urbanisme, et R.123-9 et R.123-11 du Code de l'environnement.